

# Avis et communications

## AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE L'ACCÈS AUX SOINS

#### Avis de vacance d'emplois de directeurs des soins de la fonction publique hospitalière

NOR : MSAN2425280V

Emplois de directeurs des soins proposés aux directeurs ou directrices des soins en vue d'être pourvus par voie de mutation ou détachement en application des articles 22 et 23 du décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 modifié portant statut particulier du corps de directeurs des soins de la fonction publique hospitalière :

- centre hospitalier intercommunal du Haut-Bugey à Oyonnax (Ain), un emploi de directeur des soins, coordonnateur général des soins ;
- centres hospitaliers de Bourg-en-Bresse, de Pont-de-Vaux, de Hauteville, EHPAD de Cerdon, de Coligny et de Montrevel (Ain), un emploi de coordinateur des instituts de formations du Groupement hospitalier de territoire Bresse-Haut-Bugey ;
- centres hospitaliers de Saint Quentin et de Chauny (Aisne), un emploi de directeur des soins ;
- centre hospitalier de Soissons et EHPAD de Coucy-le-Château (Aisne), un emploi de coordonnateur général des soins, chargé de la qualité et de la gestion des risques, chargé de la délégation des usagers ;
- centre hospitalier Antibes - Juan-les-Pins, centre hospitalier de Puget-Théniers, Pôle Santé Vallauris-Golfe-Juan (Alpes-Maritimes) et ESMS d'Entrevaux (Alpes-de-Haute-Provence), un emploi de directeur des soins, adjoint au coordonnateur général des soins ;
- groupe hospitalier Sud-Ardenne (Ardenne), un emploi de coordonnateur général des soins ;
- centre hospitalier Ariège-Couserans et EPMS la Vergnière (Ariège), un emploi de coordonnateur général des soins, chargé des relations avec les usagers, de la qualité et gestion des risques ;
- centres hospitaliers de Narbonne, de Port-la-Nouvelle et de Lézignan-Corbière (Aude), deux emplois de :
  1. Directeur des soins en charge des pôles urgences – réanimation – imagerie (URI), du pôle médicotechnique (pharmacie-laboratoire – fonctions supports) et du pôle des consultations ;
  2. Coordonnateur des Instituts de formation en soins infirmiers et aides-soignants du centre hospitalier de Narbonne et de l'Institut d'aides-soignants du centre hospitalier de Lézignan-Corbières ;
- centres hospitaliers de Millau et de Saint-Affrique (Aveyron), un emploi de coordonnateur général des soins du centre hospitalier de Millau ;
- centres hospitaliers d'Angoulême, de la Rochefoucauld, de Ruffec, de Confolens et EHPAD d'Aigre (Charente), un emploi de directeur des soins adjoint, chargé de la coordination des instituts de formation pour la direction commune, chargé de la coordination des soins au centre hospitalier de Ruffec et à l'EHPAD d'Aigre ;
- centres hospitaliers de Jonzac et de Boscamnant (Charente-Maritime), un emploi de directeur des soins, coordonnateur général des soins, chargé de la qualité-gestion des risques ;
- centres hospitaliers de Guéret, de Bourgueuf et EHPAD de Royère-de Vassivière (Creuse), un emploi de directeur des soins ;
- centre hospitalier Victor-Jousselin à Dreux (Eure-et-Loir), un emploi de directeur des soins, préfigurateur du Nouvel Hôpital ;
- centres hospitaliers de Châteaudun, de Nogent-le-Rotrou et de la Loupe (Eure-et-Loir), deux emplois de :
  1. Directeur de l'IFSI du centre hospitalier de Châteaudun et de l'IFAS des centres hospitaliers de Châteaudun et de Nogent-le-Rotrou ;
  2. Coordonnateur des soins du centre hospitalier de Châteaudun ;
- centre hospitalier universitaire de Brest (Finistère), un emploi de directeur des soins ;
- centre hospitalier universitaire de Toulouse et centre hospitalier de Lavaur (Haute-Garonne), un emploi de directeur des soins, adjoint au coordonnateur général des soins ;
- centres hospitaliers d'Auch, de Vic-Fezensac et de Mirande (Gers), un emploi de coordonnateur général des soins, directeur des soins ;

- centre hospitalier Vendôme-Montoire, EHPAD de Savigny-sur-Braye et de Ville-aux-Clercs (Loir-et-Cher), un emploi de coordonnateur général des soins ;
- centres hospitaliers de Brioude, de Langeac, EHPAD de Paulhaguet et de Saugues (Haute-Loire), un emploi de coordonnateur général des soins ;
- centre hospitalier universitaire de Nantes, centres hospitaliers de Clisson et de Maubreuil à Saint-Herblain (Loire-Atlantique), un emploi de directeur des soins de la plateforme 5 au centre hospitalier universitaire de Nantes (pôles de gérontologie-clinique/biologie/santé publique-prévention-pharmacie) ;
- centre hospitalier de Châteaubriant-Nozay-Pouancé (Loire-Atlantique), un emploi de coordonnateur général des soins, référent d'un pôle de soins ;
- centre hospitalier universitaire de Nancy, centres hospitaliers de Dieuze (57), de Pont-à-Mousson, de Toul, centre hospitalier intercommunal de Pompey-Lay-Saint-Christophe et EHPAD de Vezelise, de Mars-la-Tour et de Labry (Meurthe-et-Moselle), un emploi de directeur des soins, directeur IFMEM, IFAS, IRFA, CFARM, adjoint au coordinateur général des écoles et instituts ;
- centre psychothérapique de Nancy à Laxou et centre hospitalier Ravenel à Mirecourt (Meurthe-et-Moselle), un emploi de coordonnateur général des soins, directeur qualité et des relations avec les usagers du centre hospitalier Ravenel ;
- EPSM du Morbihan à Saint-Avé (Morbihan), un emploi de directeur des soins ;
- centre hospitalier régional Metz-Thionville, centres hospitaliers de Briey (54), de Boulay, EHPAD de Creutzwald et EPDS de Gorze (Moselle), un emploi de directeur des soins ;
- centre hospitalier de Roubaix (Nord), un emploi de directeur des soins ;
- centre hospitalier intercommunal Compiègne-Noyon et EHPAD de Beaulieu les Fontaines, de Cuts et d'Attichy-Tracy-le-Mont (Oise), un emploi de coordonnateur général des soins ;
- centre hospitalier Isarien - EPSM de l'Oise (Oise), un emploi de coordonnateur général des soins ;
- centres hospitaliers de Lens, de Béthune-Beuvry, d'Hénin-Beaumont (Pas-de-Calais) et de La Bassée (Nord), un emploi de directeur des soins du centre hospitalier de Béthune-Beuvry ;
- centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), un emploi de directeur du centre de formation aux métiers de la santé ;
- Hospices civils de Lyon (Rhône), un emploi de coordonnateur générale des soins du groupement hospitalier Centre ;
- centres hospitaliers de Villefranche-sur-Saône, de Tarare, de Grandis-Haute-Azergues, de Trévoux et EHPAD de Villars-les-Dombes (Rhône), un emploi de directeur des soins, adjoint au coordonnateur général des soins ;
- groupe hospitalier de la Haute-Saône à Vesoul (Haute-Saône), un emploi de directeur des soins, adjoint au coordonnateur général des soins ;
- centres hospitaliers de Mâcon, du Pays-Charolais-Brionnais à Paray-le-Monial, du Clunisois, de Tournus et EHPAD de Bois-Sainte-Marie, de Chauffailles, de Digoïn, de Marcigny et de Romanay (Saône-et-Loire), un emploi de directeur des soins, directeur d'institut de formation paramédicales ;
- EPSM de la Sarthe (Sarthe), un emploi de directeur des soins infirmiers, de rééducation et médicotéchniques ;
- centre hospitalier Métropole-Savoie (Savoie), centres hospitaliers de Belley (Ain), d'Albertville-Moutiers, de Saint-Pierre d'Albigny (Savoie), EHPAD de Champagne-en-Valromey, de Lhuis (Ain), de Novalaise et de Yenne (Savoie), un emploi de directeur des soins, directeur de l'IFSI-IFAS de Savoie et de l'IFAS de Moutiers ;
- groupe hospitalier universitaire Paris - Psychiatrie et Neurosciences (Paris), un emploi de directeur du Groupement d'intérêt public (GIP) Institut de formation inter-hospitalier Théodore Simon (IFITS) – directeur des instituts de formation ;
- groupe hospitalier Sud Ile-de-France à Melun et établissement public gérontologique de Tournan-en-Brie (Seine-et-Marne), un emploi de coordonnateur général des soins ;
- centres hospitaliers intercommunaux de Poissy-Saint-Germain-en-Laye et Meulan-les-Mureaux, centre hospitalier de Mantes-la-Jolie (Yvelines), un emploi de coordonnateur des instituts de formation paramédicale du GHT Yvelines-Nord, en charge de la coordination des deux IFSI, deux IFAS, de l'ERIADE (infirmiers anesthésistes), l'IFMK, IFE, IFP, IFMEM et de la formation continue des instituts ;
- centres hospitaliers de Rambouillet, de Houdan et hôpital gérontologique Philippe-Dugué à Chevreuse (Yvelines), un emploi de coordonnateur général des soins ;
- centre hospitalier spécialisé Henri-Guérin à Pierrefeu-du-Var (Var), un emploi de directeur des soins, coordonnateur général des soins ;
- centre hospitalier Brignoles - Le Luc-en-Provence et EHPAD de Flassans-sur-Issole (Var), un emploi de coordonnateur général des soins en charge des activités de soins infirmiers, de rééducation et médicotéchnique, chargé de la qualité gestion des risques et développement durable ;
- centre hospitalier Esquirol à Limoges (Haute-Vienne), centre hospitalier La-Valette à Saint-Vaury et EHPAD de la Chapelle-Taillefert (Creuse), un emploi de directeur des soins du centre hospitalier Esquirol à Limoges ;
- centre hospitalier intercommunal Hôpitaux du massif des Vosges (Vosges), un emploi de directeur du pôle de formations paramédicales de la Déodatie et chargé de la qualité gestion des risques – relations avec les usagers ;
- centre hospitalier départemental Stell à Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine), un emploi de directeur de l'IFSI ;

- centre de gérontologie Les Abondances à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), un emploi de coordonnateur général des soins, chargé des relations avec les usagers ;
- centre hospitalier de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), un emploi de coordonnateur général des soins en charge des instituts, des écoles et des activités de soins ;
- centre hospitalier universitaire de Martinique à Fort-de-France (Martinique), un emploi de directeur des soins, adjoint au coordonnateur général des soins ;
- centre hospitalier universitaire de La Réunion (La Réunion), un emploi de directeur des instituts de formation en soins infirmiers.

Peuvent faire acte de candidature :

1. Les directeurs ou directrices des soins régis par les dispositions du décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 modifié ;
2. Les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou un cadre d'emplois d'un niveau comparable au sens des dispositions de la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, et justifiant des diplômes et titres exigés pour être recrutés dans le corps de directeur des soins. Le dossier se compose de :
  - la photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille ;
  - la copie de la décision prononçant la nomination dans le corps ou cadre d'emplois actuel ;
  - l'arrêté fixant l'échelonnement indiciaire de ce corps ;
  - la copie de la dernière décision indiciaire.

Toute demande de communication de fiche de poste devra être effectuée par l'intéressé auprès de l'établissement de santé concerné.

Les candidats doivent adresser leur candidature, dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication du présent avis, aux destinataires suivants :

- le chef des établissements de santé où ils sont candidats (*curriculum vitae*, lettre de motivation, trois dernières fiches d'évaluation) ;
- le Centre national de gestion par courriel à l'adresse suivante : [cng-mobilite-dirsoins@sante.gouv.fr](mailto:cng-mobilite-dirsoins@sante.gouv.fr) (*curriculum vitae*, lettre de motivation).

Un accusé de réception leur sera adressé.

Aucune candidature ne pourra être prise en compte sans l'avis du chef d'établissement d'origine.

Les candidatures, si elles sont multiples, seront regroupées sur une seule lettre revêtue du visa du supérieur hiérarchique, et accompagnée d'un *curriculum vitae*.